Nations Unies A/64/636

Assemblée générale

Distr. générale
27 janvier 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 160 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Mandat et résultats attendus 5
A. Vue d'ensemble 5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission 5
C. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées 6
D. Tableaux budgétaires axés sur les résultats 7
II. Ressources financières 20
A. Vue d'ensemble 20
B. Contributions non budgétisées 21
C. Gains d'efficacité 21
D. Taux de vacance de postes 22
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . 23
F. Formation 23
G. Services de détection de mines et de déminage 24
III. Analyse des variations 25

10-22152 (F) 110210 120210

Merci de recycler

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 30

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU 31

Annexes

I. Explication des termes 38

II. Organigrammes 40

Carte. 43

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 (exercice 2010/11), dont le montant s'élève à 58 230 900 dollars, à l'exclusion des contributions volontaires en nature d'un montant de 2 908 000 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 203 observateurs militaires, 27 membres des contingents (dont 7 officiers d'état-major), 6 membres de la Police des Nations Unies, 109 fonctionnaires internationaux, 166 agents recrutés sur le plan national dont 1 temporaire (agent des Services généraux), 20 Volontaires des Nations Unies et 10 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2010/11 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux budgétaires axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile organique, composante militaire et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2008/09)*	*Montant réparti (2009/10)*	*Dépenses prévues (2010/11)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	6 492,6	6 278,3	6 816,7	538,4	8,6
Personnel civil	15 928,7	18 447,1	20 059,5	1 612,4	8,7
Dépenses opérationnelles	22 639,2	28 802,2	31 354,7	2 552,5	8,9
Montant brut	**45 060,5**	**53 527,6**	**58 230,9**	**4 703,3**	**8,8**
Recettes provenant des contributions du personnel	2 140,4	2 188,7	2 423,3	234,6	10,7
Montant net	**42 920,1**	**51 338,9**	**55 807,6**	**4 468,7**	**8,7**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 904,4	3 048,9	2 908,0	(140,9)	(4,6)
Total	**47 964,9**	**56 576,5**	**61 138,9**	**4 562,4**	**8,1**

Ressources humaines[a]

	Observateurs militaires	*Contingents*	*Police des Nations Unies*	*Unités de police constituées*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Postes de temporaire*[c]	*Volontaires des Nations Unies*	*Personnel fourni par des gouvernements*	*Observateurs électoraux civils*	**Total**
Direction exécutive et administration											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	–	12	7	–	–	–	–	**19**
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	–	12	6	–	–	–	–	**18**
Composantes											
Composante civile organique											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	6	–	3	–	–	–	10	–	**19**
Effectif proposé 2010/11	–	–	6	–	4	–	–	–	10	–	**20**
Composante militaire											
Effectif approuvé 2009/10	203	27	–	–	2	–	–	–	–	–	**232**
Effectif proposé 2010/11	203	27	–	–	2	–	–	–	–	–	**232**
Composante appui											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	–	91	157	2	20	–	–	**270**
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	–	91	159	1	20	–	–	**271**
Total											
Effectif approuvé 2009/10	203	27	6	–	108	164	2	20	10	–	**540**
Effectif proposé 2010/11	203	27	6	–	109	165	1	20	10	–	**541**
Variation nette	–	–	–	–	1	1	(1)	–	–	–	**1**

[a] Effectif autorisé/proposé le plus élevé.
[b] Administrateurs et agents des services généraux.
[c] Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991). La dernière prorogation de ce mandat, pour une période de 12 mois allant jusqu'au 30 avril 2010, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1871 (2009).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général qui est d'aider les parties à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante civile organique, composante militaire et composante appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, aux termes du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2009/10, y compris les reclassements de postes, est analysée au niveau de chaque composante.

5. Le quartier général de la Mission se trouve à Laayoune, où sont installés le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et celui du commandant de la force. La Mission continuera d'opérer dans 11 localités (Laayoune, Tindouf et 9 bases d'opération). Elle fournit un appui administratif et logistique et en matière de sécurité au personnel des services civils organiques, des contingents et de la Police des Nations Unies déployé au quartier général et dans les neuf bases d'opération d'observateurs militaires, dans toute sa zone d'opération.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

6. Le mandat de la Mission, autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991), est un élément central du plan d'exécution du mandat et des hypothèses budgétaires qui ont servi de base à la définition des produits contenus dans les tableaux budgétaires axés sur les résultats et présentés par composante (composante civile organique, composante militaire et composante appui). La détermination des ressources nécessaires pour réaliser les produits en suivant le concept d'opérations prévu a reposé principalement sur deux conditions. La première est que les parties continuent de négocier de bonne foi un règlement politique du conflit au Sahara occidental, la seconde, que le cessez-le-feu tienne et que le personnel des Nations Unies puisse se déplacer librement au Sahara occidental et dans les autres pays de la région.

7. Dans l'espoir que ces deux conditions se réalisent, la MINURSO envisage de poursuivre ses activités d'observation et de surveillance en effectuant des patrouilles et à partir de bases fixes; de fournir des avis politiques, des conseils et l'appui logistique nécessaire à l'Envoyé personnel du Secrétaire général qui opère dans la région; de continuer d'assurer un appui logistique et de fournir des escortes de la Police des Nations Unies pour faciliter les échanges de visites familiales entre le territoire et les camps de réfugiés, comme dans les exercices précédents; de continuer de fournir des avions, du personnel et des transports terrestres pour appuyer la mise en œuvre du programme de mesures de confiance par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); de collaborer avec le bureau de représentation de l'Union africaine et de lui fournir un appui, s'agissant du ravitaillement des véhicules, des locaux, du matériel et des fournitures de bureau et du paiement des indemnités de subsistance (missions) de ses deux membres; et d'aider à éliminer les mines et les munitions non explosées, en collaboration avec les organisations non gouvernementales. La Mission continuera également de mettre à profit les progrès accomplis dans le domaine de la gestion de l'information avec le Centre international de déminage humanitaire de Genève.

8. Pour réaliser ces plans et parvenir aux résultats escomptés, il faudra fournir aux composantes organique et militaire un appui efficace qui leur permette de poursuivre leurs opérations. En conséquence, les parties devraient continuer, comme dans les exercices précédents, de fournir l'hébergement, les repas, ainsi que d'autres installations et services au personnel de la Mission.

9. Des priorités ont été définies en vue d'établir les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11 : a) la rénovation des installations obsolètes; b) l'entretien de l'infrastructure et du matériel existants; c) la poursuite de l'amélioration de l'hébergement du personnel militaire dans les bases d'opération; d) l'adoption et l'application par la Mission de mesures destinées à lutter contre la dégradation de l'environnement (utilisation de sources d'énergie renouvelables); et e) la sécurité du personnel de la Mission et de ses biens, et notamment l'amélioration des conditions de sécurité au bureau de liaison de Tindouf, à Laayoune, dans les bases d'opération et autour des pylônes de transmission.

10. Ces priorités nécessitent une augmentation des dépenses au titre des installations et infrastructures, des transports terrestres et des transports aériens par rapport à l'exercice 2009/10. Des dépenses importantes sont prévues pour financer l'acquisition de matériel de lutte contre l'incendie, des services de rénovation et d'entretien, une nouvelle initiative consistant à remplacer l'énergie fossile par de l'électricité produite par des turbines éoliennes et des panneaux solaires afin de réduire le coût de l'énergie tout en protégeant l'environnement, et la construction et l'équipement d'un nouvel atelier de réparation de poids lourds et de matériel. Les modifications apportées aux types de contrats et l'augmentation des tarifs appliqués aux aéronefs de la Mission ont été prises en compte.

C. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

11. La MINURSO fournit un appui aux activités humanitaires menées par le HCR. Par ailleurs, le Représentant spécial du Secrétaire général joue le rôle d'agent habilité pour les questions de sécurité au Sahara occidental et dans la région de

Tindouf (Algérie). La Mission organise régulièrement des réunions et fait le point sur les conditions de sécurité avec les organismes des Nations Unies et l'Union africaine à Tindouf et au Sahara occidental. De son côté, le HCR travaille en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) dans les camps de réfugiés. Tous les deux ans, il organisent des missions d'évaluation conjointes sur les conditions sanitaires et autres qui règnent dans les camps et en transmettent les résultats à la Mission.

D. Tableaux budgétaires axés sur les résultats

12. Afin de faciliter la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six types d'intervention possible sur les effectifs, dont la définition figure à la section A de l'annexe I du présent rapport.

Direction exécutive et administration

13. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international								*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général											
Effectif approuvé 2009/10	1	1	2	2	1	–	–	**7**	–	–	**7**
Effectif proposé 2010/11	1	1	2	2	1	–	–	**7**	–	–	**7**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau de liaison de Tindouf											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	–	1	3	–	–	**5**	7	–	**12**
Effectif proposé 2010/11	–	1	–	–	4	–	–	**5**	6	–	**11**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**1**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**
Total											
Effectif approuvé 2009/10	1	2	2	3	4	–	–	**12**	7	–	**19**
Effectif proposé 2010/11	1	2	2	2	5	–	–	**12**	6	–	**18**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**1**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : pas de variation nette (cession d'un poste P-3 compensée par l'acquisition d'un poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette d'un poste (cession d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Bureau de liaison de Tindouf

Personnel recruté sur le plan international : pas de variation nette (cession d'un poste P-3 au Bureau des affaires politiques compensée par l'acquisition d'un poste d'agent du Service mobile de la Section de la sécurité du quartier général de Laayoune)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette d'un poste (transfert d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des communications et des services informatiques du quartier général, à Laayoune)

14. À l'issue d'un examen de la gestion de la MINURSO conduit par le Département des opérations de maintien de la paix, il a été proposé, en 2006/07 (voir A/60/724), d'inscrire séparément au tableau d'effectifs du bureau de liaison de Tindouf un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) qui relevait auparavant du Bureau des affaires politiques. À la suite d'une étude de la composition, du rôle et de la charge de travail du bureau de liaison de Tindouf, il a été décidé de transférer ce poste P-3 au Groupe des affaires politiques du quartier général, à Laayoune, où il serait mieux employé. La direction de la Mission a également décidé d'assigner au Chef du bureau de liaison de Tindouf les fonctions auparavant exercées par son spécialiste des questions politiques, compte tenu du fait que l'essentiel des activités d'analyse politique et d'établissement de rapports était effectué au quartier général de la Mission et que le titulaire du poste cédé par le bureau de liaison de Tindouf travaillait pour le compte du Groupe des affaires politiques. En conséquence, il est proposé de transférer le poste P-3 au Groupe des affaires politiques pour officialiser ce dispositif.

15. Par ailleurs, à la suite d'une demande du coordonnateur désigné pour les questions de sécurité et compte tenu du fait que le bureau de liaison est situé du côté du mur de sable contrôlé par le Front Polisario, il est proposé de transférer de la Section de la sécurité du quartier général de Laayoune au bureau de liaison un poste d'agent de sécurité du Service mobile. Le titulaire du poste serait chargé d'assurer la coordination et le suivi des dispositions relatives à la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies et d'en rendre compte. En outre, il continuerait de se charger de la planification et de l'évaluation des besoins et des risques en matière de sécurité, d'appliquer les recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité et de constituer un réseau de prestataires extérieurs fiables à qui confier des missions de renforcement de la sécurité à l'est du mur de sable. Depuis sa création, le bureau de liaison n'a jamais été doté d'un dispositif de sécurité des Nations Unies coordonné digne de ce nom, et il compte sur le Gouvernement du pays hôte pour lui fournir le personnel militaire nécessaire pour assurer sa sécurité.

16. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant informaticien (agent des services généraux recruté au niveau national) du bureau de liaison au quartier

général de la Mission pour renforcer l'effectif de la Section des communications et des services informatiques, à Laayoune.

Composante 1 : composante civile organique

17. Au cours de l'exercice, la composante civile organique de la Mission continuera d'œuvrer en faveur d'un règlement politique du statut définitif du Sahara occidental, de la solution des problèmes humanitaires et de la réduction du danger que constituent les mines des deux côtés du mur de sable. Ses priorités au cours de l'exercice 2010/11 consisteront à fournir un appui continu à l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions, notamment en l'aidant à organiser des réunions entre les parties au Sahara occidental, en analysant les problèmes politiques de la région et en lui apportant un appui logistique lors de ses visites dans la région, à faciliter la tâche du HCR en l'aidant à développer le programme de mesures de confiance mis en place pour améliorer les relations entre les communautés divisées, et à effectuer des levés et déminer les zones dangereuses où se trouvent les mines et des restes explosifs de la guerre.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.1 Progrès vers un règlement politique du statut définitif du Sahara occidental	1.1.1 Instauration d'un dialogue entre les parties au conflit avec des rencontres directes et des échanges de communications écrites (2008/09 : 0; 2009/10 : 3; 2010/11 : 4)

Produits

- Un rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Notes d'information périodiques sur la situation sur le terrain, mises à jour périodiques sur l'évolution de la situation politique et de la situation en matière de sécurité dans la région, analyses et avis politiques à adresser à l'Envoyé personnel du Secrétaire général, et appui logistique à lui fournir lors de ses visites dans la région
- Réunions hebdomadaires avec l'Union Africaine et exposés sur la situation politique dans la région
- Exposés politiques, visites sur le terrain et accompagnement de délégations d'États Membres et de représentants d'organisations internationales et gouvernementales et des médias en visite, selon que de besoin
- 700 revues de la presse internationale et locale en 4 langues sur les questions régionales et internationales liées au Sahara occidental à l'intention d'organismes des Nations Unies et des États Membres

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.2 Progrès vers le règlement des problèmes humanitaires, en particulier ceux qui concernent les réfugiés	1.2.1 Augmentation du nombre d'échanges de visites familiales (2008/09 : 39; 2009/10 : 38; 2010/2011 : 39)

Produits

- Participation à des missions conjointes organisées par le HCR et le PAM pour évaluer la situation sanitaire et alimentaire et les conditions de vie dans les camps de réfugiés, et les comparer avec les résultats des précédentes missions (généralement effectuées tous les deux ans). Cette évaluation sert de base au plan d'action conjoint du HCR et du PAM. Le Chef de la MINURSO accueille les équipes d'évaluation et les informe au sujet de la Mission. De leur côté, celles-ci transmettent les résultats de leur évaluation à la Mission

- Organisation de réunions d'informations officieuses 2 fois par mois avec des organismes et programmes des Nations Unies (HCR, Organisation mondiale de la Santé (OMS), PAM et Fonds des Nations Unies pour l'enfance) et d'autres organisations internationales représentées dans la région (Comité international de la Croix-Rouge, Office humanitaire de la Communauté européenne et Organisation internationale pour les migrations) sur le règlement des problèmes humanitaires, notamment l'aide aux réfugiés et les migrations illégales à travers le Sahara occidental
- Réunions hebdomadaires avec le HCR et exposés sur la mise en œuvre du programme de mesures de confiance
- Appui logistique à la poursuite du programme de mesures de confiance entre les parties : transports terrestres, services médicaux et escorte de 6 membres de la Police des Nations Unies à l'occasion de 39 échanges de visites familiales

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.3 Réduction du danger que constituent les mines et les munitions non explosées des deux côtés du mur de sable	1.3.1 Diminution du nombre de morts et de blessés victimes d'explosions de mines ou de munitions (2007/08 : 10; 2008/09 : 20; 2010/11 : 0)

Produits

- Destruction de 3 000 mines et restes explosifs de guerre des deux côtés du mur de sable
- Déminage de 4 millions de mètres carrés de terrain à l'est du mur de sable
- Alimentation d'un système de gestion de l'information pour la lutte antimines en données précises et actualisées sur les champs de mines et de munitions non explosées
- Établissement de levés et de cartes sur les zones dangereuses situées des deux côtés du mur de sable
- Enquêtes à mener sur tous les cas signalés d'explosions de mines et de munitions ayant fait des victimes civiles

Facteurs externes : Il faudra que la stabilité régionale soit maintenue pour permettre aux parties d'engager un dialogue direct, et que les donateurs continuent de financer le programme de mesures de confiance et de fournir une aide humanitaire aux camps de réfugiés de Tindouf. Les parties au conflit devront continuer à laisser le personnel de la Mission se déplacer librement.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (composante civile organique)

Catégorie	**Total**
I. Police des Nations Unies	
Effectif approuvé 2009/10	**6**
Effectif proposé 2010/11	**6**
Variation nette	**–**
II. Personnel fourni par des gouvernements	
Effectif approuvé 2009/10	**10**
Effectif proposé 2010/11	**10**
Variation nette	**–**

III. Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*										
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5 /P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Services de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Groupe des affaires politiques											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	1	1	1	–	–	**3**	–	–	**3**
Effectif proposé 2010/11	–	–	1	2	1	–	–	**4**	–	–	**4**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Total (I à III)											
Effectif approuvé 2009/10											**19**
Effectif proposé 2010/11											**20**
Variation nette											**1**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette d'un poste (transfert d'un poste P-3 du bureau de liaison de Tindouf)

Groupe des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette d'un poste (transfert d'un poste P-3 du bureau de liaison de Tindouf)

18. Comme indiqué au paragraphe 14, il est proposé de transférer un poste P-3 de spécialiste des questions politiques au Groupe des affaires politiques. Le titulaire du poste aiderait le Groupe dans son activité d'analyse politique et continuerait de jouer un rôle de liaison à l'est et à l'ouest du mur de sable.

Composante 2 : composante militaire

19. La composante militaire de la Mission continuera à surveiller le respect de l'accord de cessez-le-feu par les parties et à fournir un appui à la composante civile en vue de la réduction du danger posé par les mines et les munitions non explosées des deux côtés du mur de sable. Elle fournira en outre une assistance d'urgence, selon que de besoin, aux migrants égarés dans le désert, en coordination avec l'OIM. Au cours de l'exercice 2010/11, la priorité continuera à être donnée aux inspections des postes de commandement des unités des forces armées, aux patrouilles visant à surveiller le respect de l'accord de cessez-le-feu, à la communication d'une notification par écrit à la partie contrevenante et à la signalisation des violations au quartier général de la Mission afin que de nouvelles mesures soient adoptées et qu'il en soit rendu compte.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Respect des accords de cessez-le-feu par les parties	2.1.1 Absence de violations graves du cessez-le-feu et des accords militaires connexes (2008/09 : 0; 2009/10 : 0; 2010/11 : 0)

Produits

- Réunions de liaison mensuelles avec des commandants locaux et des officiers supérieurs des deux parties

- 35 040 jours/homme de patrouille d'observation mobile, de jour et de nuit (à raison de 4 observateurs militaires des Nations Unies par patrouille x 24 patrouilles par jour x 365 jours)
- 416 « journées de visite » de liaison effectuées par des observateurs militaires des Nations Unies auprès d'éléments et de postes de commandement des forces armées des deux parties (4 observateurs militaires des Nations Unies par visite x 2 visites par semaine x 52 semaines)
- 1 108 heures de patrouille aérienne à partir de 9 bases d'opérations en vue de l'inspection de 9 722 éléments militaires des deux parties (30,77 heures d'hélicoptère par mois x 3 hélicoptères x 12 mois)
- Enquêtes sur toutes les allégations faisant état de violations du cessez-le-feu par les parties, le cas échéant

Facteurs externes : Les parties au conflit continueront de permettre au personnel de la Mission de circuler librement.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 : composante militaire

Catégorie	**Total**
I. Observateurs militaires	
Effectif approuvé 2009/10	**203**
Effectif proposé 2010/11	**203**
Variation nette	**–**
II. Contingents	
Effectif approuvé 2009/10	**27**
Effectif proposé 2010/11	**27**
Variation nette	**–**

	Personnel recruté sur le plan international										
III. Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau du commandant de la Force											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	–	–	1	–	–	**2**	–	–	**2**
Effectif proposé 2010/11	–	1	–	–	1	–	–	**2**	–	–	**2**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Total (I à III)											
Effectif approuvé 2009/10											**232**
Effectif proposé 2010/11											**232**
Variation nette											**–**

[a] Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 3 : appui

20. Au cours de l'exercice, la composante appui de la MINURSO fournira un appui logistique et administratif et un soutien en matière de sécurité efficaces et

rationnels pour faciliter l'exécution du mandat de la Mission. En réalisant les produits prévus, elle contribuera à améliorer les services et à réaliser des gains d'efficacité, tout en veillant à ce qu'il soit tenu compte de questions intersectorielles telles que l'égalité des sexes et la sensibilisation au VIH/sida. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 203 observateurs militaires, 27 membres des contingents et 6 membres de la Police des Nations Unies, ainsi qu'au personnel civil, à savoir 109 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 166 agents recrutés sur le plan national, dont 1 agent des services généraux, 20 Volontaires des Nations Unies et 10 membres du personnel fourni par des gouvernements. En sus des questions générales mentionnées ci-dessus, les services d'appui porteront sur la mise en œuvre de la politique du quartier général en matière de déontologie et de discipline, l'administration du personnel, les soins médicaux pour l'ensemble du personnel, la construction, la rénovation et l'entretien des installations, l'informatique et les communications, les transports aériens et terrestres, les opérations d'approvisionnement et la fourniture de services de sécurité dans toute la zone de la Mission. Au cours de cet exercice, la première priorité sera donnée aux travaux en cours de remplacement et de rénovation des locaux à usage de logement dans les bases d'opérations, qui doivent être terminés durant l'exercice, ainsi qu'à l'amélioration des normes de sécurité pour tous les sites de l'ONU conformément aux recommandations figurant dans les divers rapports du Département de la sûreté et de la sécurité.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès révisés*
3.1 Appui logistique et administratif et soutien en matière de sécurité plus efficaces et rationnels à la Mission	3.1.1 Augmentation du nombre de bases d'opérations où la surveillance est assurée 24 heures sur 24 dans le cadre d'un programme de sécurité renforcée visant à améliorer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle à la Mission (2008/09 : 0 %; 2009/10 : 1 %; 2010/11 : 2 %)
	3.1.2 Tous les locaux et les sites des Missions sont protégés par des clôtures (2008/09 : 11; 2009/10 : 12; 2010/11 : 22)
	3.1.3 Diminution de la consommation de diesel pour les générateurs grâce au recours à des sources d'énergie renouvelables (2008/09 : 940 000 litres; 2009/10 : 977 544 litres; 2010/11 : 784 000 litres)

Produits

Amélioration des services

- Les installations de la MINURSO, notamment les pylônes d'antennes, sont régulièrement contrôlées pour s'assurer de leur conformité avec les directives relatives à la prévention des incendies et aux normes minimales de sécurité opérationnelle établies par le Département de la sûreté et de la sécurité à l'intention des Missions des Nations Unies, et des mesures correctives sont au besoin prises en vue d'optimaliser les mesures de sûreté et de sécurité et d'informer l'ensemble du personnel.

Personnel militaire, police et personnel civil

- Mise en place, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 27 soldats, 203 observateurs militaires et 6 membres de la Police des Nations Unies
- 12 opérations mensuelles de vérification, de surveillance et d'inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome pour 20 soldats et rapports trimestriels d'inspection opérationnelle périodique
- Administration d'un effectif moyen de 295 membres du personnel civil, dont 109 recrutés sur le plan international, 166 sur le plan national, dont 1 temporaire, et 20 Volontaires des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel (militaire, civil et police), comprenant une formation, un effort de prévention, un dispositif de contrôle et des recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute
- Stockage et fourniture de rations alimentaires et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 27 militaires, 203 observateurs militaires, 6 membres de la Police des Nations Unies, 109 membres de la catégorie du personnel recruté sur le plan international et 20 Volontaires des Nations Unies dans 11 sites

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation de 9 sites d'observateurs militaires, de 4 locaux des Nations Unies et des bâtiments destinés au logement du personnel civil et militaire dans 11 sites
- Exploitation et entretien de 36 générateurs dans 11 sites
- Exploitation et entretien de 10 usines d'épuration dans 5 bases d'opérations (Mahbas, Bir Lahlou, Tifarity, Mijek, Mehaires) et au quartier général de la Mission;
- Remplacement des logements à parois souples par de nouveaux logements conteneurisés en dur déjà achetés dans 3 bases d'opérations (Mijek, Mehaires et Agwanit) et installation de 3 nouvelles cuisines dans 3 bases d'opérations (Mahbas, Oum Dreyga, Smara)
- Installation de clôtures autour de toutes les antennes de communication dans 9 bases d'opérations et 1 à Laayoune, et pose de fil de fer barbelé sur les murs d'enceinte des 5 bases d'opérations situées à l'est du mur de sable et le mur sud du Centre de communications et de formation longeant une école
- Construction d'un nouvel atelier pour le matériel et l'équipement lourds de transport terrestre à la base logistique
- Exploitation et entretien de 12 aérodromes (4 pistes et 8 hélistations)
- Entreposage et distribution de 784 000 litres de diesel pour les générateurs
- Installation de 2 turbines éoliennes à l'antenne de transmission de la Tour David et à la base logistique de la MINURSO et de panneaux solaires dans les 3 bases d'opérations (Oum Dreyga, Mahbas, Awsard) afin de réduire la dépendance au carburant pour les générateurs et à l'électricité
- Construction de gymnases sur toutes les bases d'opérations et au quartier général de la Mission

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 276 véhicules appartenant à l'ONU, 27 articles de matériel d'appui (appui terrestre, engins de manutention, matériel du génie), 9 remorques et 1 attache pour véhicule, assurés par 5 ateliers à Laayoune, Awsard, Smara, Oum Dreyga et Tindouf
- Service de navette quotidien, 7 jours par semaine, pour un effectif moyen de 70 membres du personnel des Nations Unies par jour, entre leur logement et leur bureau à Laayoune
- Entreposage et distribution de 590 400 litres de diesel pour les véhicules

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 3 avions et 3 hélicoptères
- Entreposage et distribution de 3, 8 millions de litres de carburant d'aviation

Transmissions

- Exploitation et entretien d'un réseau satellite composé de 1 station terrienne pivot, de 11 stations VSAT, de 1 VSAT sur remorque, de 4 standards téléphoniques, de 5 liaisons hertziennes et de 10 systèmes de radio numérique à bande étroite permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données
- Exploitation et entretien de 391 radios portatives et 27 répéteurs à très haute fréquence et de 254 stations fixes et radios mobiles à haute fréquence

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'1 dispensaire de niveau I doté d'un service de soins dentaires, de 1 laboratoire et de 1 unité de radiographie, ainsi que de 3 équipes médicales avancées pour les urgences, les évacuations sanitaires ou médicales et les soins de premier secours pour tout le personnel de la Mission et des autres organismes des Nations Unies et la population civile locale en cas d'urgence
- Entretien d'un dispositif d'évacuation par voies aérienne et terrestre à l'échelle de la Mission dans tous les sites où elle est implantée
- Exploitation et entretien d'installations pour les services de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH destinés à l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH, notamment grâce à la communication d'informations entre collègues, pour tout le personnel de la Mission

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures par jour, 7 jours par semaine pour toutes les bases d'opérations, les locaux et les installations de la Mission
- Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des hauts responsables de la Mission et des hautes personnalités en visite
- Évaluation de la sécurité à l'échelle de la Mission, notamment enquête sur les logements dans 5 sites utilisés par le personnel de la Mission
- Conduite de 3 opérations de planification des interventions d'urgence et de secours pour tout le personnel de la Mission
- Programme d'orientation en matière de sécurité, formation de base à la lutte contre l'incendie et exercices d'évacuation pour tout le personnel arrivant dans la Mission

Facteurs externes révisés : Les parties au conflit continueront de permettre au personnel de la Mission de circuler librement et les vendeurs fourniront les biens et services comme prévu dans le contrat.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 : appui

I. Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*								*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**			
Groupe Déontologie et discipline											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	1	–	–	–	–	**1**	–	–	**1**
Effectif proposé 2010/11	–	–	1	–	–	–	–	**1**	–	–	**1**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Poste de temporaire approuvé 2009/10[b]	–	–	–	–	–	–	–	**–**	1	–	**1**
Poste de temporaire proposé 2010/11[b]	–	–	–	–	–	–	–	**–**	1	–	**1**
Variation nette, postes temporaires	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel, Groupe Déontologie et discipline											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	–	–	–	–	**1**	1	–	**2**
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	–	–	–	–	**1**	1	–	**2**
Variation nette, total partiel, Groupe Déontologie et discipline	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section de la sécurité											
Effectif approuvé 2009/10	–	–	–	1	7	–	–	**8**	40	–	**48**
Effectif proposé 2010/11	–	–	–	1	6	–	–	**7**	40	–	**47**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	(1)	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**
Division de l'appui à la Mission											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	7	8	66	–	–	**82**	117	20	**219**
Effectif proposé 2010/11	–	1	7	8	67	–	–	**83**	119	20	**222**
Variation nette	**–**	**–**	–	–	(1)	**–**	**–**	**1**	**2**	**–**	**3**
Poste de temporaire approuvé 2009/10[b]	–	–	–	–	–	–	–	**–**	1	–	**1**
Postes de temporaire proposé 2010/11[b]	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Variation nette	**–**	**–**	–	–	–	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**
Total partiel, Division de l'appui à la Mission											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	7	8	66	–	–	**82**	118	20	**220**
Effectif proposé 2010/11	–	1	7	8	67	–	–	**83**	119	20	**222**
Variation nette	**–**	**–**	–	–	1	**–**	**–**	**1**	**1**	**–**	**2**

I. Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*								*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**			**Total**
Total (I)											
Effectif approuvé 2009/10	–	1	8	9	73	–	–	**91**	159	20	**270**
Effectif proposé 2010/11	–	1	8	9	73	–	–	**91**	160	20	**271**
Variation nette	**–**	**–**	–	–	–	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**

[a] Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[b] Financé au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (transfert d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau de liaison de Tindouf à la Section des communications et de l'informatique)

Volontaires des Nations Unies : aucune variation nette

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (transfert d'un poste du Service mobile au Bureau de liaison de Tindouf)

21. Il est proposé de transférer un poste d'agent de sécurité (Service mobile) au Bureau de liaison de Tindouf. Comme indiqué au paragraphe 15, le transfert proposé fait suite à la demande du Coordonnateur de la sécurité pour la MINURSO, de créer un poste d'agent de sécurité, dont le titulaire serait chargé de coordonner, de signaler et de contrôler les dispositions prises en matière de sécurité pour le personnel des Nations Unies et les biens appartenant à l'Organisation.

Division de l'appui à la Mission

Bureau du Chef de la Division de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes (transfert d'un poste de la classe P-3 de la Section des finances et d'un poste (Service mobile) du Centre commun d'opérations logistiques)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (transfert d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des finances)

22. Il est proposé de rattacher le Groupe du budget au Bureau du Chef de la Division de l'appui à la Mission en transférant un poste de la classe P-3 et un poste d'agent des services généraux de la Section des finances. Le Chef de la Division de l'appui à la Mission pourrait ainsi superviser directement les travaux du Groupe du budget, ce qui permettrait notamment d'améliorer l'efficacité dans l'exécution du budget, le suivi et le contrôle des dépenses approuvées, la préparation du budget et le rapport sur l'exécution du budget. Cela permettrait en outre de contrôler

l'exécution du mandat grâce à la coordination de la gestion des dossiers de justificatifs relatifs aux cadres de budgétisation axée sur les résultats de la Mission.

23. Afin de maintenir une séparation entre la fonction de gestion des marchés et les activités des unités à comptabilité autonome dans la Mission, il est proposé de transférer un poste du Service mobile du Groupe de la gestion des marchés du Centre commun d'opérations logistiques au Bureau du Chef de la Division de l'appui à la Mission. Le titulaire du poste rendrait directement compte au Chef de la Division de l'appui à la Mission et l'aiderait à effectuer un contrôle, une gestion et un suivi indépendants des contrats. Par ailleurs, il vérifierait que les marchés sont correctement établis, attribués et gérés.

Section des finances

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (transfert d'un poste de la classe P-3 au Bureau du Chef de la Division de l'appui à la Mission)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste (transfert d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau du Chef de la Division de l'appui à la Mission)

24. La proposition tendant à rattacher le groupe du budget et à transférer son personnel de la Section des finances au Bureau du Chef de la Division de l'appui à la Mission entraîne une réduction des effectifs de la Section des finances du fait de la suppression des postes de fonctionnaire du budget (P-3) et de commis au budget (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Section du personnel

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 1 poste (réaffectation d'un poste de Volontaire des Nations Unies de la Section des transmissions et de l'informatique)

25. De fait de la mise en place du programme des Volontaires des Nations Unies à la MINURSO en 2006/07, il s'est avéré nécessaire de recruter un spécialiste de l'appui aux Volontaires des Nations unies (recruté sur le plan international). Le titulaire du poste devait être nommé par le bureau des Volontaires des Nations Unies établi à Bonn et serait chargé d'administrer le programme sur place. Il n'a jamais été donné suite aux dispositions prises à cet égard depuis 2007. Cela étant et conformément à la politique du Siège, la Mission a administré et géré le programme des Volontaires des Nations Unies, dans les limites des ressources actuellement autorisées, en empruntant un poste de Volontaire des Nations Unies à la Section des transmissions et de l'informatique. Afin d'officialiser les dispositions prises depuis 2007, il est proposé de réaffecter à titre permanent le poste de Volontaire des nations unies provenant de la Section des transmissions et de l'informatique à la Section du personnel.

Section de la gestion du matériel

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette (transformation d'un poste temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national en un poste permanent)

26. Il est proposé de convertir le poste d'assistant aux archives (agent des services généraux recruté sur le plan national) en un poste effectif. Les fonctions qui s'attachent à ce poste ont un caractère récurrent. En outre, la Mission devant veiller à ce que les documents et le système d'information soient gérés de manière centralisée, un service unique est nécessaire pour assurer la coordination avec la Section des archives et de la gestion des dossiers au Siège, faire en sorte que les tâches d'archivage et d'indexation soient exécutées de manière précise, assurer le contrôle et le suivi du calendrier de conservation, classifier les enregistrements et les documents et éliminer les documents non essentiels et non classifiés comme il se doit pour l'ensemble de la Mission.

Centre commun d'opérations logistiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (transfert d'un poste du Service mobile au Bureau du Chef de la Division de l'appui à la Mission)

27. La proposition tendant à transférer un poste d'assistant à la gestion des contrats (agent du Service mobile) au Bureau du Chef de la Division de l'appui à la Mission amènerait à modifier le tableau d'effectifs du Centre commun d'opérations logistiques pour rendre compte de la suppression d'un poste du Service mobile.

Section de l'aviation

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (transfert d'un poste du Service mobile)

28. Il est ressorti d'une visite d'évaluation de la sécurité de l'aviation effectuée en février 2009 qu'il était nécessaire d'établir un groupe des terminaux aériens en recrutant un spécialiste de ces questions, qui assurerait la gestion et le suivi des conditions dans les huit aérodromes et pistes d'atterrissage éloignés que la Mission utilise au quotidien, travaillerait en liaison étroite avec l'Armée royale marocaine à la remise en état des pistes d'atterrissage situées dans le désert et mènerait des opérations de recherche et de sauvetage en étroite coordination avec les autorités locales de l'aviation civile. Compte tenu des recommandations et des directives figurant dans le rapport sur l'aide à la sécurité aérienne, il est proposé d'étoffer les effectifs de la Section de l'aviation en créant un poste de spécialiste des terminaux aériens (Service mobile).

Section des communications et de l'informatique

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (transfert d'un poste d'agent des services généraux du Bureau de liaison de Tindouf)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 1 poste (réaffectation d'un poste des Volontaires des Nations Unies à la Section du personnel)

29. Le transfert d'un poste d'agent des services généraux (assistant informaticien) du Bureau de liaison de Tindouf au quartier général de la Mission (Laayoune) est destiné à renforcer la capacité informatique de la Mission, de manière à intégrer de plus en plus de fonctions et de processus dans les applications de la base de données en ligne et à apporter des améliorations au niveau 1 de l'infrastructure (sécurité et continuité des opérations informatiques et reprise après sinistre) en déplaçant le

serveur de secours du centre des transmissions et de la formation situé au quartier général de la Mission (Laayoune) à la base logistique de la MINURSO.

30. Pour répondre au besoin d'épauler le programme des Volontaires des Nations Unies, un poste de Volontaire des Nations Unies de la Section des communications et de l'informatique a été prêté au Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies de la Section du personnel depuis 2007. Afin que ce prêt devienne permanent, il est proposé de réaffecter ce poste à la Section du personnel, de manière à ce que le titulaire du poste exerce les fonctions de responsable de l'appui aux Volontaires des Nations Unies.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2008/09) (1)*	*Montant répartis (2009/10) (2)*	*Dépenses prévues (2010/11) (3)*	*Variation*	
				Montant (4) = (3) - (2)	*Pourcentage (5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	5 615,1	5 369,0	5 855,5	486,5	9,1
Contingents	745,5	761,4	796,6	35,2	4,6
Police civile	132,0	147,9	164,6	16,7	11,3
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**6 492,6**	**6 278,3**	**6 816,7**	**538,4**	**8,6**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	12 261,3	14 434,3	15 779,9	1 345,6	9,3
Personnel recruté sur le plan national	2 972,9	3 237,0	3 516,7	279,7	8,6
Volontaires des Nations Unies	651,6	733,8	739,9	6,1	0,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	42,9	42,0	23,0	(19,0)	(45,2)
Total partiel	**15 928,7**	**18 447,1**	**20 059,5**	**1 612,4**	**8,7**
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	39,1	43,6	39,4	(4,2)	(9,6)
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	25,1	13,5	15,0	1,5	11,1
Voyages	542,9	707,6	790,0	82,4	11,6
Installations et infrastructures	3 580,0	4 555,8	4 301,5	(254,3)	(5,6)
Transports terrestres	1 279,2	5 284,5	3 897,8	(1 386,7)	(26,2)
Transports aériens	12 773,6	13 692,5	16 787,6	3 095,1	22,6
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	1 423,3	1 574,1	1 561,4	(12,7)	(0,8)
Informatique	1 034,4	1 035,9	1 055,9	20,0	1,9
Services médicaux	127,2	139,0	134,5	(4,5)	(3,2)
Matériel spécial	75,7	127,1	88,7	(38,4)	(30,2)
Fournitures, services et matériel divers	1 738,7	1 628,6	2 682,9	1 054,3	64,7
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	**22 639,2**	**28 802,2**	**31 354,7**	**2 552,5**	**8,9**
Total brut	**45 060,5**	**53 527,6**	**58 230,9**	**4 703,3**	**8,8**
Recettes provenant des contributions du personnel	2 140,4	2 188,7	2 423,3	234,6	10,7
Total net	**42 920,1**	**51 338,9**	**55 807,6**	**4 468,7**	**8,7**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)[a]	2 904,4	3 048,9	2 908,0	(140,9)	(4,6)
Total	**47 964,9**	**56 576,5**	**61 138,9**	**4 562,4**	**8,1**

[a] Sont comprises dans les prévisions de dépenses pour 2010/11 les contributions versées par les Gouvernements marocain et algérien et le Front POLISARIO, qui s'élèvent respectivement à 2 512 000 dollars, 366 000 dollars et 30 000 dollars.

B. Contributions non budgétisées

31. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice 2010/11 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Accord sur le statut de la Mission[a]	1 942
Total	**1 942**

[a] Hébergement fourni par le Gouvernement marocain (1 860 000 dollars) et le Gouvernement algérien (82 000 dollars).

C. Gains d'efficacité

32. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11 tiennent compte des mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montant*	*Initiative*
Installations et infrastructures – carburant pour groupes électrogènes	78 400	Le raccordement au réseau électrique national grâce au transformateur fourni par la Mission permettrait de n'utiliser les groupes électrogènes qu'en cas de pannes, et partant, de faire des économies de carburant.
Communications par réseaux commerciaux – téléphonie mobile	13 200	Les téléphones mobiles seront moins utilisés : ils ne seront remis qu'aux fonctionnaires chargés des situations d'urgence ou devant se déplacer sur de longues distances. La Mission prévoit de réduire le nombre de téléphones mobiles remis aux fonctionnaires pour faire des économies tout en encourageant l'utilisation des lignes fixes qui sont disponibles sur la plupart des lieux de travail.
Informatique – serveurs	140 000	Projet de virtualisation des serveurs visant à regrouper les serveurs de la Mission et ceux de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et à améliorer la fiabilité des systèmes tout en évitant la duplication des données.
Total	**231 600**	

D. Taux de vacance de postes

33. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 tiennent compte des taux de vacance de postes ci-après :

(En pourcentage)

Catégorie de dépenses	*Dépenses réelles (2008/09)*	*Dépenses prévues au budget (2009/10)*	*Dépenses proposées 2010/11*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	5,0	7,0	2,0
Contingents	0,0	0,0	0,0
Police des Nations Unies	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	10,0	10,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–
Agents des services généraux	7,0	5,0	7,0
Volontaires des Nations Unies	5,0	4,0	5,0
Postes de temporaire[a]			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	60	60	80
Observateurs électoraux civils	–	–	–

[a] Financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

34. Le montant total des dépenses prévues à ce titre pour l'exercice 2010/11, soit 161 500 dollars, a été calculé sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur et du soutien logistique autonome, et se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montant prévu*
Matériel majeur	
Contingents	96,5
Unités de police constituées	• –
Total partiel	**96,5**
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	1,6
Communications	–
Services médicaux	63,4

Catégorie de dépenses	*Montant prévu*
Matériel spécial	–
Total partiel	**65,0**
Total	**• 161,5**

Facteurs approuvés pour la mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	0,0	1er juillet 2007	1er juillet 2007
Usage opérationnel intensif	0,8	1er juillet 2007	1er juillet 2007
Actes d'hostilité ou abandon forcé	0,8	1er juillet 2007	1er juillet 2007
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0-4,0	1er juillet 2007	1er juillet 2007

F. Formation

35. Les dépenses prévues au titre de la formation pour l'exercice 2010/11 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Consultants	
Spécialiste de la formation	15,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	300,1
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services (formation)	94,4
Total	**409,5**

36. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2010/11, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Effectif (2008/09)	*Prévu (2009/10)*	*Proposé (2010/11)*	*Effectif (2008/09)*	*Prévu (2009/10)*	*Proposé (2010/11)*	*Effectif (2008/09)*	*Prévu (2009/10)*	*Proposé (2010/11)*
Formation interne	66	26	30	92	191	176	237	236	236
Formation externe[a]	44	71	44	4	10	10	–	–	–
Total	**110**	**97**	**74**	**96**	**201**	**186**	**237**	**236**	**236**

[a] Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et en d'autres lieux situés hors de la zone de la Mission.

37. Au cours de l'exercice 2010/11, la formation externe devrait porter en priorité sur les domaines suivants : gestion, encadrement et développement organisationnel, sécurité aérienne et gestion du transport aérien, informatique, gestion du carburant, entretien et réparation de véhicules, et achats. Un certain nombre de cours devraient se dérouler à la Mission, notamment en ce qui concerne le transport aérien de produits dangereux et la sécurité dans les missions. Le personnel sera encouragé à suivre des programmes intégrés d'enseignement à distance, ainsi que des cours de langue.

G. Services de détection de mines et de déminage

38. Les prévisions de dépenses au titre des services de détection de mines et de déminage pour l'exercice 2010/11 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Matériel spécial	
Matériel de détection de mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection de mines et déminage	1 183,7
Fournitures pour la détection de mines et déminage	–
Total	**1 183,7**

39. La MINURSO dispose d'un programme de lutte antimines depuis l'exercice 2008/09. Le programme de travail pour l'exercice 2010/11 prévoit l'établissement de levés et de cartes, ainsi que le déminage et la destruction de mines et de munitions non explosées, surtout le long des voies utilisées par le personnel des Nations Unies pendant les patrouilles ou pour exécuter d'autres fonctions. Les activités d'établissement des levés, de déminage et de destruction ont été confiées à une organisation non gouvernementale spécialisée. Le centre de coordination de la lutte antimines apporte un appui sur le plan de la gestion des bases de données et de la coordination avec les parties au conflit afin d'exécuter les activités prévues.

40. Il est proposé de créer deux équipes au cours de l'exercice pour qu'elles dégagent les zones de combat des bombes à sous-munitions et des engins non explosés qui sont dispersés sur l'ensemble du territoire. Il est prévu de déminer 30 des 158 sites cartographiés sur le territoire, où se trouvent des bombes à sous-munitions, et de dégager également les engins non explosés qui seraient dans ces zones à haut risque. Les zones prioritaires sont celles qui se situent à proximité des routes, des agglomérations et des points d'eau. Outre les travaux réguliers de déminage, le fournisseur devra prévoir une équipe qui sera sous astreinte téléphonique 24 heures sur 24, sept jours sur sept et devra pouvoir intervenir rapidement sur le site d'un accident pour aider le personnel des Nations Unies ou d'autres personnes qui courraient un danger. C'est d'autant plus important à l'est du mur de sable, où il n'existe aucune capacité d'intervention rapide.

III. Analyse des variations[1]

41. La terminologie utilisée pour l'analyse des variations dans cette section est définie à l'annexe I.B du présent rapport. Elle est identique à celle utilisée dans les précédents rapports.

		Variation	
Observateurs militaires		486,5	9,1 %

- **Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

42. La hausse de 486 500 dollars des ressources demandées à cette rubrique est due essentiellement à l'application du montant de l'indemnité de subsistance (missions) en vigueur depuis le 1er octobre 2008, à savoir 54 dollars par personne et par jour, en ce qui concerne 203 observateurs militaires. Il s'agit d'une augmentation de 2 dollars par personne et par jour. Il a été tenu compte de l'application d'un abattement pour délais de déploiement de 2 % dans le calcul du montant des prévisions de dépenses afférentes à l'indemnité de subsistance (missions) et aux voyages (déploiement, relève et rapatriement), alors qu'il avait été tenu compte d'un abattement de 7 % dans le calcul du montant des prévisions pour l'exercice 2009/10 à cette même rubrique.

		Variation	
Police des Nations Unies		16,7	11,3 %

- **Paramètres budgétaires :**

43. La hausse de 16 700 dollars des ressources demandées à cette rubrique s'explique essentiellement par les dépenses prévues au titre des indemnités payables en cas de décès et d'invalidité, calculées sur la base de la moitié du montant normal, lequel s'établit à 40 000 dollars par personne, compte tenu des statistiques. Les

[1] Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

dépenses prévues à cette rubrique tiennent compte du déploiement intégral de l'effectif autorisé, à savoir six agents de la Police des Nations Unies.

		Variation
Personnel recruté sur le plan international	1 345,6	9,3 %

- **Paramètres budgétaires : application du nouveau régime des engagements**

44. La hausse de 1 345 600 dollars des ressources demandées à cette rubrique est imputable essentiellement à l'augmentation des dépenses prévues au titre des traitements, y compris l'indemnité de poste et les dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative à la gestion des ressources humaines, et à l'application d'un nouveau barème des traitements depuis le 1er janvier 2010. Il a été tenu compte de l'application d'un abattement pour délais de déploiement de 10 % dans le calcul du montant des prévisions de dépenses afférentes aux traitements, à l'indemnité de poste et aux dépenses communes de personnel, en ce qui concerne 109 fonctionnaires recrutés sur le plan international. Les dépenses communes de personnel, estimées à 69 % du montant net des traitements, ont été calculées en fonction de l'évolution des dépenses dans la région du Sahara occidental. Les prévisions de dépenses tiennent compte également de la création envisagée d'un poste supplémentaire d'agent du Service mobile au sein de la Division de l'appui à la mission.

		Variation
Personnel recruté sur le plan national	279,7	8,6 %

- **Paramètres budgétaires : barème révisé des traitements du personnel recruté sur le plan national**

45. La hausse de 279 700 dollars des ressources demandées à cette rubrique tient essentiellement, d'une part, à l'application, à compter du 1er octobre 2009, d'un barème révisé des traitements à l'échelon V de la classe 3 pour les agents recrutés sur le plan national basés au Maroc et, d'autre part, au fait que les prévisions de dépenses ont été calculées en prenant comme référence l'échelon III de la classe 3 pour ceux qui sont basés en Algérie. Les prévisions de dépenses tiennent compte de la création d'un poste supplémentaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national, qui correspond à la transformation d'un poste de temporaire dans la Division de l'appui à la mission.

46. Aux fins du calcul des prévisions, les dépenses communes de personnel pour les agents recrutés sur le plan national ont été estimées à 30 % du montant net des traitements et sont basées sur l'évolution des dépenses pour l'exercice 2008/09. Il a été tenu compte de l'application d'un abattement pour délais de déploiement de 7 % dans le calcul du montant des prévisions de dépenses afférentes aux traitements, à l'indemnité de poste et aux dépenses communes de personnel, en ce qui concerne 165 agents des services généraux recrutés sur le plan national.

	Variation	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(19,0)	(45,2 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

47. La réduction des ressources demandées à cette rubrique s'explique par la transformation envisagée d'un poste de temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

	Variation	
Personnel fourni par des gouvernements	(4,2)	(9,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

48. La réduction des ressources demandées à cette rubrique tient essentiellement au fait qu'il n'y a pas de dépenses prévues pour les voyages au titre du déploiement et du rapatriement, étant donné qu'il n'y a pas eu de voyages de remplacement ni de rapatriement d'observateurs de l'Union africaine au cours des exercices 2006/07, 2007/08 et 2008/09. Cette réduction globale est en partie annulée par l'application du montant de l'indemnité de subsistance (missions) en vigueur depuis le 1er octobre 2008, à savoir 54 dollars par personne et par jour.

	Variation	
Consultants	1,5	11,1 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

49. La hausse des ressources demandées à cette rubrique tient essentiellement aux dépenses prévues pour les services d'un consultant (Association du transport aérien international) chargé de former le personnel responsable des opérations de transit et d'expédition, du fret et du respect des règlements, en vue de l'obtention d'un certificat pour le transport de marchandises dangereuses. Le montant des dépenses prévues a été calculé sur la base des dépenses passées.

	Variation	
Voyages	82,4	11,6 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

50. L'augmentation de 82 400 dollars des ressources demandées à cette rubrique s'explique essentiellement par les dépenses prévues au titre des voyages à l'intérieur de la zone de la Mission (composante appui) effectués par des fonctionnaires recrutés sur le plan international, le nombre de voyages vers les bases d'opérations étant en hausse, et par les modifications apportées aux modalités de remboursement des dépenses engagées pour les voyages à l'intérieur de la Mission.

51. Les prévisions de dépenses pour les voyages envisagés aux fins de formation externe ont également contribué à l'augmentation des ressources demandées à cette rubrique. La formation externe devrait concerner quelque 54 fonctionnaires (dont

10 recrutés sur le plan national) et porter sur les domaines suivants : gestion, encadrement et développement organisationnel, budget, sécurité aérienne et gestion du transport aérien, informatique, gestion du carburant, entretien et réparation de véhicules, et achats.

	Variation	
Installations et infrastructures	(254,3)	(5,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

52. La diminution de 254 300 dollars du montant des ressources demandées à cette rubrique s'explique essentiellement par la baisse des dépenses prévues au titre des services d'entretien, compte tenu de la structure des dépenses enregistrée lors des précédents exercices et de l'annulation d'un contrat de vérification mensuelle de l'état du matériel incendie. Elle tient aussi à la baisse des dépenses prévues pour l'achat de matériel électrique, d'appareils d'épuration de l'eau, et de matériel de sûreté et de sécurité, compte tenu des achats effectués lors des exercices précédents et de la diminution envisagée de la consommation de carburant diesel pour les groupes électrogènes, certaines zones couvertes par la Mission ayant été raccordées au réseau national.

53. La diminution globale du montant des ressources demandées a été annulée en partie par l'augmentation des dépenses prévues pour l'achat de préfabriqués, de matériel de protection incendie, de pièces détachées et de fournitures. Les dépenses prévues pour l'achat de préfabriqués s'inscrivent dans le cadre d'un projet triennal qui débutera au cours de l'exercice 2010/11, consistant à remplacer les cuisines qui ont été installées il y a une quinzaine d'années dans les bases d'opérations et qui sont maintenant délabrées. Celles prévues pour l'achat de matériel de protection incendie serviront à acheter neuf systèmes d'extincteurs mousse à ultra-haute pression pour donner suite à la recommandation formulée par le Département de la sûreté et de la sécurité dans son rapport d'évaluation d'octobre 2008. Pour ce qui est des dépenses prévues au titre des pièces détachées et des fournitures, elles sont justifiées par la nécessité de continuer à assurer le fonctionnement des nouvelles stations d'épuration de l'eau.

	Variation	
Transports terrestres	(1 386,7)	(26,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

54. La diminution de 1 386 700 dollars du montant des ressources demandées à cette rubrique par rapport à l'exercice 2009/10 tient essentiellement au fait qu'il n'est prévu de remplacer que 39 articles de matériel de transport terrestre (25 véhicules légers de transport de passagers, 3 véhicules à usage spécial, 1 engin de servitude au sol et 2 engins du génie). Cette diminution a été annulée en partie par l'augmentation des dépenses prévues au titre du matériel pour atelier de réparation des véhicules et au titre du carburant, compte tenu de la hausse envisagée des prix du pétrole (0,83 dollar le litre) et du diesel (0,59 dollar le litre). La valeur estimative du prix des carburants est calculée à partir de la moyenne du prix du litre du pétrole et du diesel sur six mois.

	Variation	
Transports aériens	3 095,1	22,6 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

55. La hausse de 3 095 100 dollars des ressources demandées à cette rubrique tient essentiellement à l'augmentation envisagée des coûts de location et d'exploitation des trois hélicoptères de manœuvre moyens dont dispose la Mission, du fait des nouveaux contrats qui entreront en vigueur en juin 2010. Elle tient compte par ailleurs d'un montant de 3 736 500 dollars, correspondant à une réduction des coûts de location et d'exploitation de certains hélicoptères, qui est envisagée par la direction. L'augmentation des dépenses prévues pour l'achat d'un autre système portatif d'éclairage pour atterrissage afin d'appuyer les vols de nuit de l'hélicoptère servant aux évacuations sanitaires a également contribué à l'augmentation des ressources demandées au titre du matériel et des fournitures. L'augmentation globale des ressources demandées a été compensée en partie par la diminution des dépenses prévues au titre du carburant aviation, compte tenu de la diminution des heures de vol prévues par rapport à l'exercice 2009/10.

	Variation	
Matériel spécial	(38,4)	(30,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

56. La diminution de 38 400 dollars du montant des ressources demandées à cette rubrique tient essentiellement au regroupement des dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage (Fournitures, services et matériels divers) pour l'achat du matériel nécessaire à la détection des mines et des engins non explosés, à la réalisation de levés, et au déminage. Elle s'explique aussi par la diminution des dépenses prévues pour remplacer les jumelles et les dispositifs de vision nocturne.

	Variation	
Fournitures, services et matériel divers	1 054,3	64,7 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

57. La hausse de 1 054 100 dollars des ressources demandées à cette rubrique tient essentiellement à l'augmentation des dépenses prévues au titre des services contractuels pour la détection des mines et le déminage, notamment le regroupement des dépenses prévues pour le matériel nécessaire aux travaux de détection et de levé. Elle s'explique aussi par les dépenses prévues pour l'achat de trousses de secours matières dangereuses et les coûts d'entreposage et de réfrigération pour les rations.

58. Les ressources demandées au titre de la détection des mines et du déminage tiennent compte des dépenses afférentes au service de trois démineurs (1 conseiller technique, 1 officier des opérations et 1 administrateur de programme) et des dépenses opérationnelles du Centre de coordination de la lutte antimines, notamment pour les contrats de déminage. Les crédits demandés permettront de renforcer les capacités de la Mission pour ce qui est de faire face aux difficultés et aux menaces posées par les mines et les engins non explosés sur les bases

d'opérations qui se trouvent à l'est du mur de sable, qui, d'après les levés effectués, est une région infestée de mines.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

59. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 58 230 900 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011;

b) Mise en recouvrement du montant indiqué au paragraphe a) à raison de 4 852 575 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MINURSO.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Décisions/demandes	*Mesures prises*
Section II : établissement et présentation du budget	
Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la Mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)	Exécuté
Indiquer dans les projets de budget les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet (par. 4)	Exécuté
Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)	Exécuté
Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements, compte tenu de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)	Tous les mois, la Mission examine tous les engagements et annule tout ce qui n'a pas lieu d'être. Seul un faible pourcentage d'engagements d'exercices antérieurs sont annulés et ce, essentiellement en raison de facteurs externes tels que les fluctuations monétaires ou l'incapacité du fournisseur de livrer les marchandises comme prévu.
Section III : budgétisation axée sur les résultats	
Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)	Exécuté

Décisions/demandes	*Mesures prises*
Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes	
Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la Mission et de son mandat (par. 3)	Le personnel civil de la Mission était composé à 56 % de personnes recrutées sur le plan national. On procède chaque année à un examen de la structure des effectifs pour faire en sorte qu'aucune fonction pouvant être remplie par du personnel recruté sur le plan national ne soit assurée par du personnel recruté sur le plan international.
Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)	La Mission a enregistré en 2008/09 un taux de vacance de 10 % (pourcentage prévu : 10 %) pour les postes de personnel recruté sur le plan international, contre 15 % en 2007/08, et un taux de 7 % pour les postes de personnel recruté sur le plan national. Elle continuera de s'employer à faire baisser les taux autant que possible.
Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de postes proposés (par. 5)	Exécuté
Section IX : formation	
Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et veiller à ce que celui-ci participe à tous les programmes de formation susceptibles de l'intéresser (par. 2)	La Mission a fait participer les membres du personnel recruté sur le plan national à toutes les activités de formation propres à les intéresser.
Section XIII : opérations aériennes	
Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes afin qu'elles correspondent mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3)	La MINURSO est une mission établie dont le mode de fonctionnement est prévisible; les ressources nécessaires sont donc fondées sur les statistiques passées, le volume des opérations étant relativement stable. Les seuls changements constatés sont essentiellement dus à une modification des contrats de location d'appareils ou à l'évolution des cours du marché des carburants.
Veiller à ce que les missions prennent en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficients, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et à ce qu'elles tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4)	Les besoins de la Mission ont été pleinement examinés et justifiés en consultation avec toutes les composantes. Le niveau actuel d'activité de la Mission en matière de transports aériens s'est traduit par une utilisation à 100 % des heures de vol de base et de la plus grande partie des heures de vol supplémentaires disponibles conformément aux dispositions des contrats d'affrètement à long terme.

Décisions/demandes	*Mesures prises*
Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)	Le programme d'assurance qualité mis en œuvre par la Section des transports aériens comprend l'audit des transporteurs aériens, les différents services de la Section faisant en sorte que des mesures soient prises pour remédier aux problèmes de sécurité et autres anomalies mis en lumière à l'issue des évaluations. Une évaluation des prestations de transport aérien permet de rendre compte du niveau global des prestations et du respect des dispositions du contrat d'affrètement de longue durée. Des évaluations et inspections des terrains d'aviation et des aires d'atterrissage d'hélicoptère sont effectuées régulièrement pour assurer la sécurité du fonctionnement de ces sites.
Section XVIII : projets à effet rapide	
L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).	Il n'y a pas de projets à effet rapide.
Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).	Voir ci-dessus
Il importe de se coordonner avec les partenaires humanitaires et de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7).	Voir ci-dessus
Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).	Voir ci-dessus
Section XX : coordination régionale	
Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)	La MINURSO coordonne ses activités avec les autres organismes des Nations Unies essentiellement sur le plan de la sécurité tout en fournissant un appui logistique au programme de mesures de confiance du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés visant à promouvoir la confiance entre les communautés (voir par. 11 ci-dessus).

Décisions/demandes	*Mesures prises*
Section XXI : partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	
Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations	Le projet de budget des opérations aériennes de la Mission prévoit un contrat de location d'appareils qui seront également utilisés par le HCR pour le programme de mesures de confiance moyennant remboursement. En outre, le budget prévoit le financement des activités de la Police des Nations
Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2)	Unies et du déploiement et de la relève de son personnel, ainsi que l'appui logistique pour assurer les services d'escorte des bénéficiaires dans le cadre du même projet. La Mission organise des réunions de coordination avec tous les partenaires opérant sur le terrain afin d'échanger des informations (voir par. 7 ci-dessus).

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/63/746/Add.15)

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Dans le rapport, le Comité consultatif traite des ressources de la MINURSO et des autres éléments qui la concernent directement. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, il a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à la Mission (voir par. 29, 30 et 36 du rapport). Le Comité consultatif souligne qu'il importe d'appliquer intégralement et dans les meilleurs délais les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (par. 3).	La Mission tient compte strictement de toutes les questions soulevées par les commissaires aux comptes. Par. 29 et 30 : la Mission procède régulièrement à un examen de tous les articles en usage et passe par profits et pertes tout ce qui ne peut plus être utilisé ou qui pourrait nuire soit à l'utilisateur ou à d'autres clients. Seuls les biens durables en bon état sont en usage. Par. 36 : le Comité des commissaires aux comptes a constaté que les normes minimales de sécurité opérationnelle ne sont pas intégralement respectées en ce qui concerne les travaux inachevés, du matériel qui devait être utilisé pour des tours d'observation ayant été entassé à Smara. Tous les postes d'observation étaient achevés au 30 juin 2009. Le matériel que les commissaires aux compte ont observé à Smara était destiné à des constructions en cours et a depuis été utilisé.
Le Comité consultatif partage l'avis du Comité des commissaires aux comptes quant à la nécessité de respecter les directives relatives au remplacement des véhicules mais il tient à souligner que, si leur maintien en service au-delà de la durée de vie économique recommandée permet de différer les dépenses afférentes	La Mission a procédé régulièrement à l'examen du parc automobile pour faire en sorte qu'un calendrier de remplacement structuré soit suivi, sur la base des politiques de l'Organisation afin d'éviter qu'il n'y ait des remplacements massifs certaines années et pratiquement pas de remplacement d'autres années.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
à l'achat de nouveaux véhicules, l'usure imputable aux conditions opérationnelles difficiles peut rendre l'exploitation des véhicules anciens dangereuse. De plus, le Comité attire l'attention sur le fait que le remplacement échelonné des véhicules facilite le contrôle budgétaire et la planification opérationnelle. Il n'a pas d'objections à l'égard des prévisions de dépenses au titre des transports terrestres, mais recommande que la Mission étudie la possibilité d'échelonner les achats pour les véhicules (par. 30).	
Réorganisation de la Division de l'appui à la Mission La MINURSO propose que la Division de l'appui à la Mission soit restructurée de la manière suivante : a) Création d'une Section de la gestion du matériel, qui engloberait la Section des services généraux et le Groupe du Comité des réclamations et du Comité local de contrôle du matériel; b) Création d'un Centre commun d'opérations logistiques qui remplacerait la Section d'appui logistique et comprendrait un Groupe des carburants composé de postes approuvés transférés des Sections de l'aviation et du génie; c) Transfert du Groupe du courrier et de la valise diplomatique de l'ancienne Section des services généraux à la Section de l'aviation; d) Transfert du Groupe des systèmes d'information géographique de la Section du génie au Bureau du Chef des services techniques; e) Transfert du Groupe du matériel spécial à la Section des transmissions et de l'informatique. Le Comité consultatif n'a pas d'objections à l'égard du projet de réorganisation de la Division de l'appui à la Mission étant donné qu'il porte sur des réaménagements qui doivent permettre à la Mission de mieux s'acquitter de son mandat. Toutefois, il attire l'attention sur le fait que cette réorganisation ne doit pas entraîner des demandes de ressources supplémentaires connexes à l'avenir. Il attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur les gains d'efficacité qui auront été réalisés dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2010/11 (par. 32 et 33).	La réorganisation n'a pas entraîné de dépenses supplémentaires et les gains d'efficacité ci-après ont été réalisés. **Section de la gestion du matériel** Les compétences du personnel sont renforcées grâce à une formation polyvalente aux multiples fonctions des unités relevant de la même section. L'utilisation des ressources a été plus efficace, notamment en ce qui concerne les membres du personnel qui assument leurs fonctions en alternance avec d'autres qu'ils peuvent facilement remplacer. Un seul responsable étant chargé de la coordination de toutes les questions relatives au matériel, les services rendus aux autres sections se sont améliorés. **Section de la logistique** La création du Centre mixte des opérations logistiques a regroupé les fonctions d'approvisionnement et de logistique civile et militaire en une seule section, ce qui a permis d'améliorer immédiatement la coordination et le délai d'intervention pour l'appui sur le terrain. Le regroupement de tous les éléments carburant en une seule unité au sein du Centre a permis d'améliorer la comptabilisation et le contrôle du carburant au niveau de la Mission. **Groupe du Système d'information géographique** Le Chef des services techniques, qui est chargé de coordonner l'appui offert aux militaires par les groupes techniques, ayant comme adjoint un observateur militaire, il est devenu plus facile pour le SIG d'obtenir des informations sur les besoins des observateurs militaires et de fournir les informations et les services nécessaires.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Activités d'achats Le Comité consultatif a été informé que la Division des achats du Secrétariat de l'ONU et la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies avaient organisé un séminaire à l'intention des entreprises à Casablanca (Maroc), en avril 2009, afin d'expliquer les procédures d'achat de l'Organisation aux fournisseurs locaux qui souhaitent passer des marchés avec la MINURSO. Le Comité se félicite de cette initiative et recommande que la Mission étudie la possibilité d'organiser régulièrement des séminaires de ce type (par. 38).	La Section des achats de la MINURSO est en train d'organiser à Las Palmas de Gran Canaria (Espagne) (zone de la Mission) une conférence similaire à laquelle seront invités les milieux d'affaires de tous les pays où la Mission travaille.
Dommages aux sites archéologiques Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il avait formulées au sujet des dommages subis par les sites archéologiques de Lajuad (voir A/62/781/Add.3, par. 37 et 38). En réponse à ses questions, il a été informé que la MINURSO avait invité un archéologue et un restaurateur à évaluer ces dommages et qu'ils avaient tous deux confirmé que les grottes pouvaient être restaurées. La MINURSO prévoit que les travaux de restauration seront achevés dans le courant du premier semestre de l'exercice 2009/10, les modalités de financement devant être déterminées après réception d'un devis. Les deux observateurs militaires des Nations Unies dont il s'est avéré qu'ils étaient directement impliqués dans l'incident ont été rapatriés et leur pays d'origine informé de leurs actes. Le Comité compte recevoir des renseignements sur l'état d'avancement des travaux de restauration effectués sur les sites archéologiques de Lajuad et sur les dépenses qu'ils occasionnent, dans le cadre du projet de budget pour 2010/11.	En avril 2009, la MINURSO avait demandé à des experts d'évaluer les dommages et la possibilité de restaurer les sites. L'équipe chargée de l'évaluation a confirmé que les sites pouvait être restaurés à leur état initial dans un délai de deux semaines environ. Le 10 décembre 2009, la Mission a signé le contrat de restauration des sites endommagés. Les travaux ont commencé le 13 janvier 2010 et ont été achevés le 31 janvier 2010.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/63/5 (Vol. II)]

Recommandation	*Mesures prises*
Contrôle de l'entreposage et gestion des entrepôts À la MINURSO, différents types de pneus étaient stockés ensemble tandis que, dans d'autres cas, des pneus de même type étaient conservés dans des conteneurs différents. Il était difficile dans ces	La Mission a identifié des conteneurs distincts pour l'entreposage de pneus de types et tailles différents. Les procédures ont été normalisées pour que les demandes de fourniture de pneus introduites dans la

Recommandation	*Mesures prises*
conditions de confirmer les quantités des différents types de matériel détenus. En outre, 30 pneus étaient empilés sur un conteneur depuis une dizaine d'années. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de faire en sorte que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, la MINURSO et la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste renforcent le contrôle des conditions d'entreposage (par. 205 et 206).	base de données soient fondées sur une description de groupe afin d'éliminer la possibilité d'avoir des descriptions différentes pour le même matériel. On s'est débarrassé de tous les pneus inutilisables.

Annexe I

Explication des termes

A. Terminologie relative aux changements proposés en matière de ressources humaines

La terminologie ci-après a été retenue en ce qui concerne les changements proposés en matière de ressources humaines (voir sect. I) du présent rapport.

- **Création de poste** : Il est proposé de créer un nouveau poste lorsque des ressources additionnelles sont nécessaires et qu'il n'est pas possible de transférer des ressources d'autres services ou alors de mener des activités spécifiques au moyen des ressources existantes
- **Réaffectation de poste** : Il est proposé d'utiliser un poste qui, lorsque celui-ci a été approuvé, était destiné à assurer une fonction donnée pour mettre en œuvre d'autres activités prioritaires sans rapport avec la fonction initiale. Si un poste réaffecté peut impliquer un changement de lieu d'affection ou de service, il n'y a pas de changement de catégorie ni de classe du titulaire
- **Transfert de poste** : Il est proposé de transférer un poste approuvé pour assurer des fonctions comparables ou apparentées dans un autre service
- **Reclassement de poste** : Il est proposé de reclasser (ou déclasser) un poste approuvé lorsque les fonctions et responsabilités attachées à ce poste ont considérablement changé
- **Suppression de poste** : Il est proposé de supprimer un poste si celui-ci n'est plus nécessaire pour mettre en œuvre les activités pour lesquelles le poste en question a été approuvé ou des activités prioritaires prescrites au sein de la Mission
- **Conversion de poste** : Il y a trois options possibles en matière de conversion de poste :
  - Conversion de poste de temporaire en poste : il est proposé de convertir un poste de temporaire en poste si les fonctions exercées ont un caractère continu
  - Conversion des services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services en postes de personnel recruté sur le plan national : compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, il est proposé de convertir les services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services en postes de personnel recruté sur le plan national, conformément aux dispositions du paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale
  - Conversion de poste de personnel recruté sur le plan international en poste de personnel recruté sur le plan national : il est proposé de convertir des postes de personnel recruté sur le plan international en postes de personnel recruté sur le plan national

B. Terminologie relative à l'analyse des variations

On trouvera dans la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des facteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Structure organisationnelle de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental en 2010/11

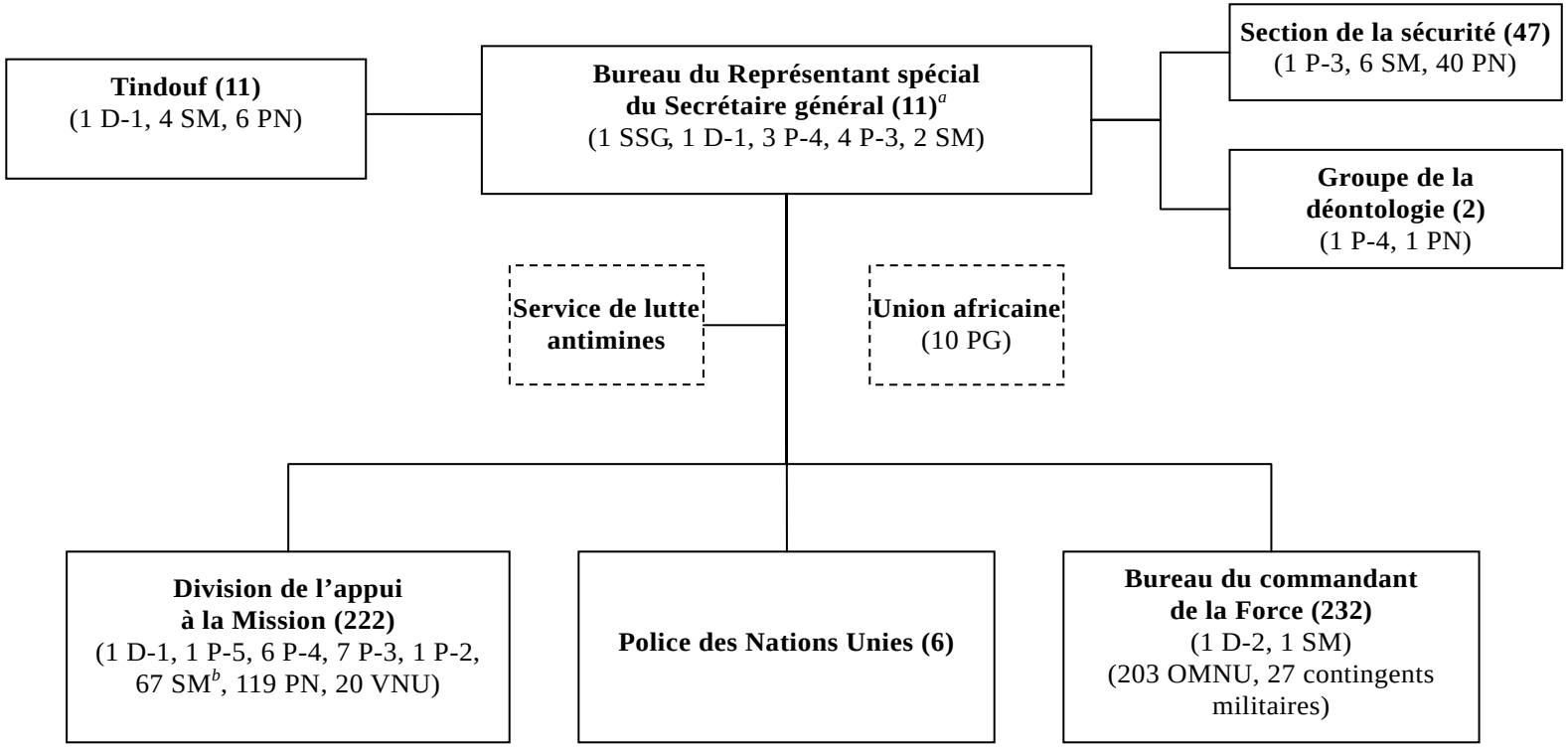

Abréviations : SSG : Sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; PN : personnel recruté sur le plan national; VNU : Volontaires des Nations Unies; PG : personnel fourni par des gouvernements, OMNU : observateurs militaires des Nations Unies; PAM : personnel d'appui militaire.

[a] Groupe des affaires politiques inclus.

[b] 1 nouveau poste d'agent du Service mobile dans la composante d'appui à la Mission.

B. Composante militaire

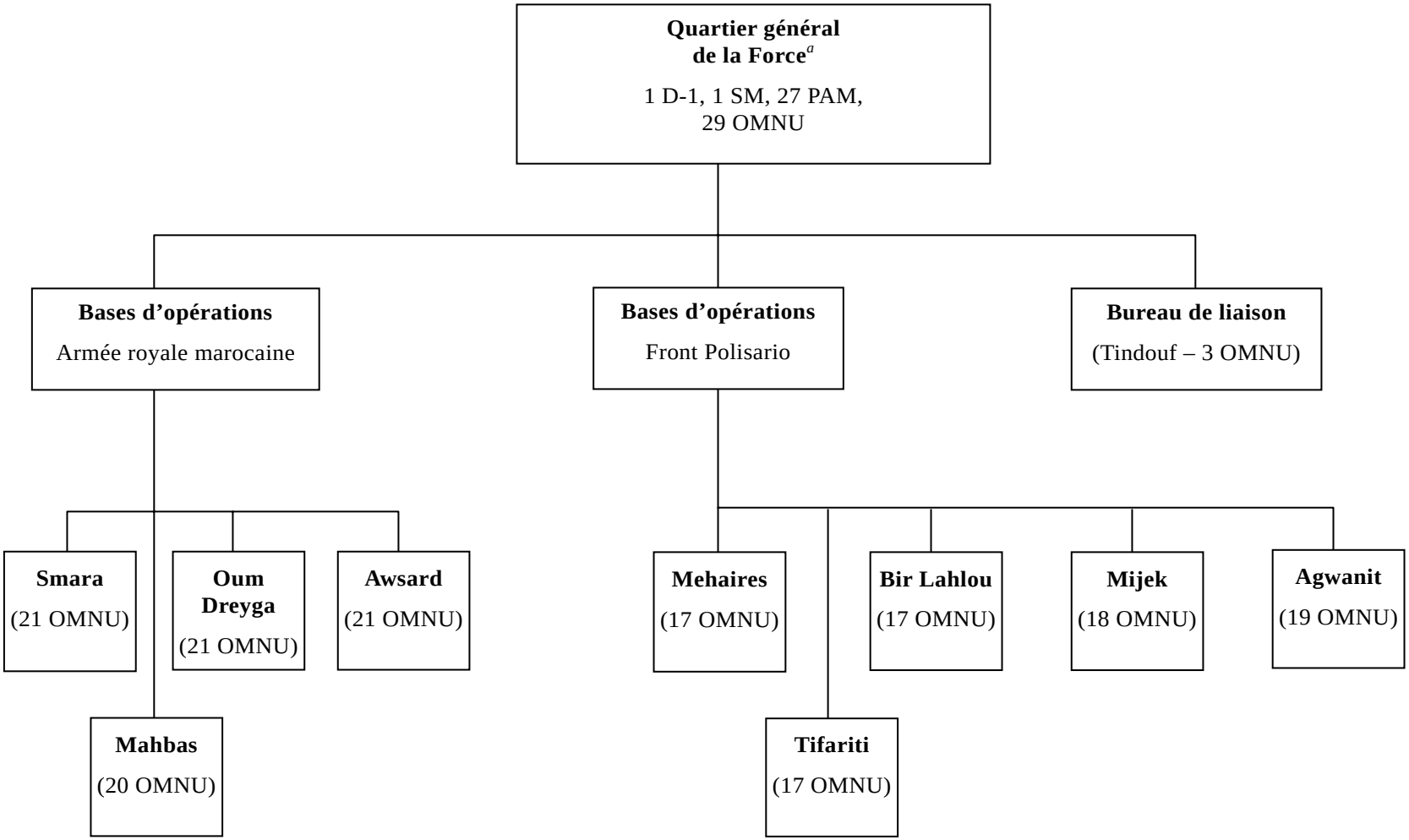

Note :

[a] Le quartier général de la Force comprend : le Bureau du commandant de la Force (1 D-1, 1 SM); 27 membres du personnel d'appui (contingents) (20 pour le Service médical, 7 agents administratifs) et 29 OMNU.

C. Division de l'appui à la Mission de la MINURSO

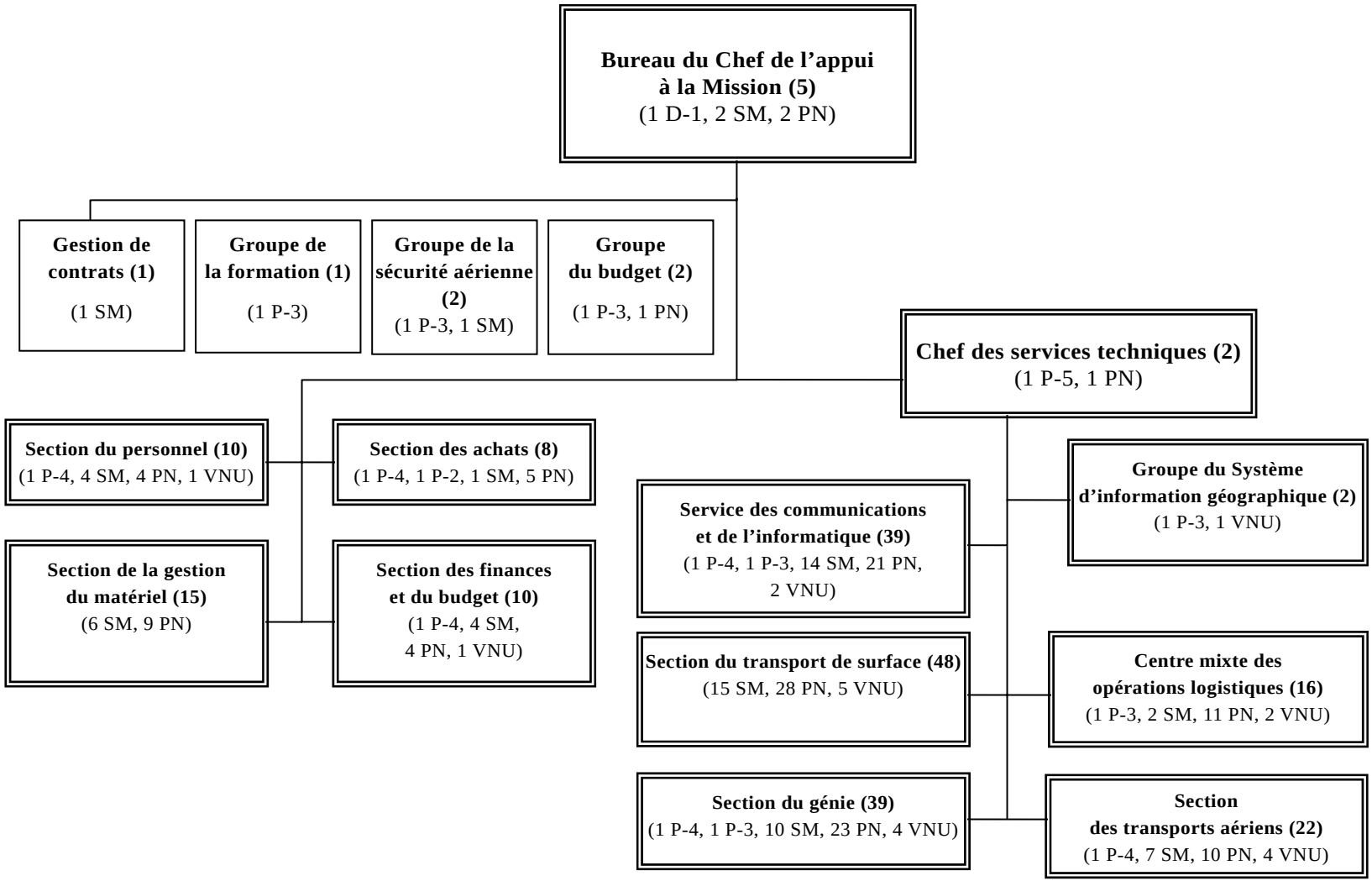

Map No. 3691 Rev. 60 UNITED NATIONS
February 2010

Department of Field Support
Cartographic Section